Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
17ème Conférence des Etats parties
(Genève, 26 - 30 novembre 2018)

Intervention prononcée par S.E.M. Yves Marek
Ambassadeur, Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel
(Genève, 30 novembre 2018)

_____

Finances

Madame la Présidente,

La France s'associe à la déclaration de l'Union Européenne. Permettez-moi d'ajouter quelques éléments à titre national.

Madame la Présidente, Chers Collègues,

La France juge regrettable que les problèmes de financement deviennent un point systématique de l'agenda des Réunions des Etats Parties. Nous tenons à rappeler que le paiement des contributions financières complètes et dans les délais constitue une part importante des obligations des États parties en vertu de l'article 14 de notre Convention. Une fois encore, nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs contributions intégralement, et à temps.

Nous saluons les efforts entrepris par les présidences successives pour traiter cette crise financière. Toutefois il est inadmissible que la présidence soit contrainte de décider de coupes budgétaires pour être en mesure de mener son mandat à bien.

Le bon fonctionnement de l'unité de mise en œuvre de la Convention ne peut justifier le fait que certains Etats ne paient pas leurs contributions. Cette année encore, la Réunion des Etats Parties a dû être raccourcie en raison des arriérés dus par cinq Etats et les retards de paiements de 31 Etats. Le problème n'est pas juste que ces Etats se comportent comme des passagers clandestins : par leurs manquements inadmissibles, ces Etats mettent en danger la crédibilité de la Convention et son travail essentiel dans la recherche d'un monde plus sûr pour tous et exempt de mines antipersonnel.

Nous en appelons donc les Etats à s'assurer qu'ils règlent à temps, et entièrement leurs contributions. Nous continuerons à regarder de près le statut financier de la convention.

Je vous remercie